

# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

## Le contenu prescrit du plan de lutte



|   |   |
|---|---|
| <b>NOM DE L'ÉCOLE</b>   | St-Joseph (NDS)   |
| <p>Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.</p> <p>Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence.</p> <p>La direction de l'école doit désigner, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe qu'elle doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.</p> |   |
| <b>COMITÉ ÉCOLE</b>   |   |
| <b>RESPONSABLE</b>  | Julie Ménard, directrice/ Benoit Brais, enseignant et responsable école |
| <b>MEMBRES</b>  | Karine Gagnon, enseignante  |
|   | Danielle De Ladurantaye, enseignante                                    |
|   | Nancy Francoeur, enseignante  |
|   | Vanessa Rémillard-Dérageon, enseignante                                 |
|   | Evlyn Croteau-Gazaille, enseignante                                     |
|   | Mathieu Roy, TES  |
|   | Julie-Christine Vachon, psychoéducatrice                                |

|  |      |              |
|--|------|--------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Plan présenté au conseil d'établissement     | Date | 10 Mai 2018  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Plan approuvé par le conseil d'établissement | Date | 10 mai 2018  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Document explicatif remis aux parents        | Date | 30 août 2017 |

## **Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans les écoles (article 75 de la LIP)**

### **75.1 Le conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la direction de l'école**

| Article  | Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils  |
|--|--|
| <p>Article 75.1-1</p> <p>Analyse de la situation de l'école en regard de l'intimidation et de la violence</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ État de situation (Compilation des manquements de violence)</li> <li>○ Prise de position claire (Dans L'info-Parents)</li> <li>○ Priorités de l'année (convention de gestion, objectif 3 : Maintenir la qualité du climat en privilégiant un bon encadrement.)</li> <li>○ Utilisation des données du sondage aux parents et du sondage maison des élèves.</li> </ul>  |
| <p>Article 75.1-2</p> <p>Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accueil des élèves et des adultes à l'école (Affiches dans l'école)</li> <li>○ Passage d'un ordre d'enseignement à l'autre. (Activités avec l'école Mgr. Desranleau , activités interclasse, portraits de classe)</li> <li>○ Gestion de classe par le biais d'un système de classe propre à chaque enseignant.</li> <li>○ Développement des compétences personnelles et sociales dont la résolution de conflits par le biais de sous-groupe.</li> <li>○ Gestion de conflits par les enseignants, les TES, la direction et le personnel du service de garde</li> <li>○ Développement des compétences personnelles et sociales en offrant des activités structurées. ( EX : SASEC Calmer son gorille)</li> <li>○ Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition petite enfance-préscolaire-primaire) Collaboration avec les CPE, document passage</li> <li>○ Aménagement et organisation de la cour de récréation. Jeux à la disposition des élèves, sport du mois</li> <li>○ Présence de TES sur la cour de l'école et activités structurées à l'occasion.</li> <li>○ Valorisation des bons comportements. (Système d'émulation, tirage, billets positifs, billets d'OR)</li> <li>○ Surveillance active de la cour par zone.</li> </ul> |
| <p>Article 75.1-3</p> <p>Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Établissement des modalités de communication avec les parents (pyramides des interventions, billets de communication, courriels, appels)</li> <li>○ Engagement des parents sollicité en début d'année en signant le code de vie</li> <li>○ Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école face à la violence et l'intimidation (pyramides d'intervention dans le code de vie)</li> <li>○ Procédures lors d'une situation de violence ou d'intimidation</li> <li>○ Offre de soutien aux parents au besoin</li> <li>○ Aide-mémoire pour différencier les cas de conflits des cas d'intimidation. (rappel dans l'infolettre)</li> <li>○ Démarche du processus de plainte de la CS publicisé.</li> <li>○ Infolettre de l'école</li> </ul>   |

| <b>Article</b> | 75.1-5<br>Les <u>actions qui doivent être prises</u> lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne  | 75.1-7<br>Les <u>mesures de soutien ou d'encadrement</u> offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence, ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte   | 75.1-8<br>Les <u>sanctions disciplinaires</u> applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes   | 75.1-9<br>Le <u>suivi</u> qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence   |
|----------------|--|---|--|--|
|                | <b>Actions</b>   | <b>Soutien</b>  | <b>Sanctions</b>   | <b>Suivi</b>   |
| <b>Auteur</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conservation des informations dans le bureau de la direction.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conséquence en lien avec le geste</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Participation à des activités d'habiletés sociales</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Offre de soutien aux parents par le biais des CSSS ou organismes communautaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Application du code de vie</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conséquences en lien avec le geste posé</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Une réparation est prévue et elle sera en lien avec le geste posé</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert</li> </ul> |
| <b>Victime</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conservation des informations dans le bureau de la direction.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de participer à des activités d'estime de soi ou d'habiletés sociales</li> </ul>   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert</li> </ul> |

| <p><b>Témoign</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conservation des informations dans le bureau de la direction.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conséquence en lien avec le geste s'il y a lieu.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de participer à des activités d'estime de soi ou d'habiletés sociales</li> </ul> |  |  |
|---|---|---|--|--|
| Article   | Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils   |   |  |  |
| <p>Article 75.1-4</p> <p>Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Modalités pour formuler une plainte dans l'info-Parents et un rappel dans l'infolettre au cours de l'année.</li> <li>○ Les parents s'adressent à l'enseignant, à la direction par lettre, par téléphone ou en prenant rendez-vous à l'interne pour déposer un signalement. <b>Le personnel et/ou le TES est disponible pour recevoir les plaintes.</b></li> </ul>  |   |  |  |
| <p>Article 75.1-6</p> <p>Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La fiche de signalement est gardée dans un lieu déterminé par la direction et est accessible aux personnels autorisés seulement.</li> </ul>  |   |  |  |